

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Lundi 11 Septembre 2023 – 19h00**  
**sous la présidence de Roseline GOURDON – Maire de la commune de Boucé**

**Membre(s) absent(s) excusé(s)** : Muguette MAYET – Matthias DAGON

**Membre(s) absent(s)** : Angélique FOURNIER – Michel GENIN– Patrick DUMOND

**Secrétaire de séance** : Eveline BONAMY

**DEMANDE D'ACCORD DÉFINITIF DE SUBVENTION AU CONSEIL**  
**DÉPARTEMENTAL**  
**RCVCB – RÉHABILITATION LOGEMENT COMMUNAL**

Les membres de la commission permanente du Conseil départemental, lors de la séance en date du 22 Mai 2023, ont donné un accord de principe pour une subvention d'un montant de 35 987,45 €. Cette aide financière est accordée pour les travaux de réhabilitation d'un logement communal dans le cadre du dispositif « reconquête des centres villes et centres bourgs ».

Après échanges, le conseil municipal :

- Valide les devis définitifs suivants :

Thermi Conseil (audit énergétique) .....	750,00 €
Tuilier (Plomberie / sanitaires) .....	6 357,50 €
Varenelec (électricité).....	11 642,46 €
Sarl CHOMET-DUMOND (porte d'entrée, fenêtres, volets roulants)	9 545,69 €
Sarl GANIVET (plâtrerie, isolation, peinture, sols) .....	34 189,36 €
<b>Soit un total HT de .....</b>	<b>62 485,01€</b>

-Approuve le plan de financement proposé :

- Conseil Départemental : 35 987,45 €
- Etat / DETR / Fonds Vert : 12 224,00 €
- Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire : 1 753,00 €
- Commune de Boucé : 12 520,56 €

-Décide de solliciter l'accord définitif de subvention au Conseil Départemental **pour un montant de 35 987,45 €**

**DON DE DEUX TERRAINS A LA COMMUNE DE BOUCÉ**

Dans le cadre d'une succession, une famille ayant habité la commune et propriétaire de deux terrains à Boucé, cadastrés ZY n° 31 d'une superficie de 1 510 m<sup>2</sup> et ZY n°32 d'une superficie de 1 580 m<sup>2</sup>, propose de faire le don de ces deux terrains à la commune de Boucé.

Me GRUMBERG, Notaire à Bessèges (30) sera en charge de cette cession à l'euro symbolique (frais notariés évalués à 300 Euros).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la donation à l'euro symbolique des deux terrains
- Autorise le Maire à signer tout document à intervenir auprès de Mr GRUMBERG, Notaire à BESSEGES (30)

**REMBOURSEMENT DE FRAIS AVANCÉS PAR DEUX ÉLUS**

Le Maire fait part aux membres du conseil municipal de dépenses avancées par deux élus.

**M. Gilles JALLET pour un total de 462,74€ TTC comprenant :**

- achat meuleuse d'angle sans fil pour 123,44 €
- photocopies de plans communaux : 57,40 €
- achat lot de 20 seaux pour poubelles à l'étang : 154,89 €

- Achat de 4 poubelles « tri sélectif » pour salle polyvalente : 127,01 €

**Mme Anouk LABORIE pour 233,99€** correspondant à l'achat de casiers de rangement pour l'école

Le Maire apporte les précisions suivantes :

- Ces achats ne pouvaient pas être réglés par la voie habituelle (mandat administratif),
- Les justificatifs des achats effectués ont été fournis.

Après délibération, le conseil municipal :

- accepte de rembourser M. Gilles JALLET pour la somme de 462,74 € et Mme Anouk LABORIE pour la somme de 233,99 €
- décide le mandatement administratif au compte 60632

### **POINT SUR LES TRAVAUX**

**Atelier municipal Route de Montaigu** : les fenêtres ont été installées ; les opérations de désamiantage de la toiture devraient débuter bientôt

**Toiture École / logement communal** : un diagnostic a révélé la présence d'amiante dans la composition des tuiles (toiture endommagée suite à l'orage de grêle de Juin 2022). Un expert de la compagnie d'assurances doit rendre son avis très prochainement.

**Logement communal de la Mairie** : les subventions ayant été accordées, les travaux vont débuter dans les semaines à venir

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Recensement de la population** : les services de l'INSEE organisent le recensement de la population Boucétoise du Jeudi 18 Janvier au Samedi 17 Février 2024. Un agent recenseur et un agent coordonnateur devront être désignés pour assurer cette mission.

**Départ en retraite d'un agent communal** : Colette Charbonnier, agent affecté à la gestion de l'agence postale communale, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite au 1 février 2024. La convention liant la Commune de Boucé avec la Poste prend fin en Août 2024 et devrait être prorogée pour une durée de 9 ans mais avec une clause de révision possible au bout de 6 ans. Une réflexion est en cours pour pallier le remplacement de cet agent et envisager une nouvelle organisation du service.

**Demande de certificat d'urbanisme opérationnel** : Madame le Maire informe le conseil municipal que la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) a émis un avis défavorable à une demande de certificat d'urbanisme déposée par un particulier pour la construction de 2 maisons d'habitation. Les raisons invoquées par la commission sont que les constructions nuisent à la protection des espaces agricoles et génèrent une consommation de cet espace. De plus les deux lots, respectivement d'une superficie de 2 210 m<sup>2</sup> et 2 800 m<sup>2</sup>, sont jugés beaucoup trop importants (la superficie moyenne dans le département de l'Allier d'une parcelle constructible étant de 900 m<sup>2</sup>).

**Repas /Colis CCAS** : La commission communale se réunira Mardi 12 Septembre pour l'organisation du repas annuel prévu le 10 décembre 2023 et le contenu des colis dont la distribution est fixée au 16 Décembre 2023.

**Rentrée scolaire** : les effectifs pour cette nouvelle rentrée scolaire sont stables ; 10 enfants ont été inscrits au RPI dont 6 en classe de Petite Section (3 ans).

**Prochaine réunion du conseil municipal** : Lundi 6 Novembre 2023 à 19h00